



# Dispositif #Avenir V2

## Formation

Vous êtes en recherche d'emploi et vous avez besoin que l'on vous guide afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable ? Vous souhaitez entreprendre une formation afin de faciliter votre retour à l'emploi mais vous ne savez pas vers quel métier vous orienter ? Le dispositif de formation #Avenir est sans doute la solution adaptée à vos besoins.

## Présentation



## Quels sont les objectifs du dispositif ?

- Vous guider afin de construire un projet professionnel qui corresponde à vos envies et aux besoins du territoire ;
- Développer et valoriser vos compétences, reprendre confiance en vous et faciliter votre insertion professionnelle
- Permettre votre retour à l'emploi et/ou l'obtention d'une qualification en lien avec votre projet professionnel

## **Comment fonctionne #Avenir ?**

- Par l'analyse de votre parcours professionnel, de vos envies, de vos difficultés, de vos besoins et de vos projets,
- Par la découverte de différents métiers et des mises en situation professionnelle,
- Par le renforcement des compétences générales nécessaires à la mise en œuvre de votre projet,
- Par la mise en place d'ateliers pour vous aider à reprendre confiance en vous, mieux connaître votre environnement,
- Par l'accompagnement d'un référent unique tout au long de votre parcours de formation.

La formation permet d'alterner des temps individuels, en groupes mais aussi des périodes en entreprise. L'objectif est de vous permettre d'obtenir une qualification et ou de faciliter votre retour à l'emploi.

## **Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?**

Ce dispositif est accessible aux normands :

- en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi,
- sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel,

Le public visé devra, selon les situations, être :

- en démarche d'orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d'élargir ses choix professionnels,
- en demande de renforcement de ses compétences générales et transversales,
- en recherche d'un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet de retour à l'emploi.

## **Quelles sont les modalités d'accès ?**

Vous pouvez accéder au dispositif #Avenir en contactant directement l'organisme de formation le plus près de chez vous ou par l'intermédiaire de votre conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PLIE etc.).

## **Comment trouver un organisme qui propose #Avenir ?**

## **Qui prend en charge le coût de la formation ?**

### **Coûts pédagogiques**

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

### **Rémunération du stagiaire**

Ce dispositif ouvre droit à rémunération sous certaines conditions.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

## **Qui contacter pour avoir plus d'informations ?**

- Les structures d'accueil, d'information et d'orientation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE...).
- Les organismes de formation retenus par la Région comme opérateurs #Avenir (voir carte ci-dessus)
- Le numéro gratuit Parcours-Métier

**Numéro Gratuit Parcours Métier**

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)